

Luxembourg, le 7 septembre 2016

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement :

« Selon un article paru dans l'édition du Fëscher, Jeeër an Hondsfrenn no 4, août 2016 (page 39) le nouveau bassin canoë-kayak au site « Al Schwämm » à Diekirch aurait causé fin juillet la mort de poissons suite à un manque d'eau dans le canal. De plus la revue a fortement critiqué le nouveau passage à poissons. Il est en outre vivement conseillé de surveiller régulièrement l'installation afin que le débit d'eau soit suffisant pour assurer le passage des poissons.

Dans ce contexte nous aimerions poser les questions suivantes à Madame le Ministre de l'Environnement :

- *Est-ce que Madame la Ministre peut confirmer les assertions faites par l'auteur de l'article en question?*
- *Dans l'affirmative, est-ce que Madame la Ministre peut quantifier le dégât causé au cheptel piscicole ?*
- *Est-ce que des mesures contraignantes seront prises afin de protéger davantage les poissons nageant à proximité de cette piste?*
- *Quelles règles doivent être observées généralement par les utilisateurs de la piste afin de ne pas perturber le milieu aquatique? »*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de
notre très haute considération.

Gusty GRAAS
Député

André BAULER
Député



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu